



Coronavirus - mesures de protection et d'hygiène

Vertou, le 13 mai 2020

PROXIMITÉ

Chers clients,

Nous sommes heureux de vous informer que l'ADMR de Loire-Atlantique reprendra l'intégralité des prestations à votre domicile à partir du 11 mai 2020.



QUALITÉ DE SERVICE

En respect des consignes gouvernementales et sanitaires, nous vous informons que nous sommes dans l'obligation de maintenir nos salariés administratifs en télétravail. De ce fait, les maisons des services ne sont pas ouvertes au public. Cependant, elles restent joignables par téléphone au numéro indiqué sur votre facture ou par email à :

Depuis le 11 mai 2020, l'ADMR de Loire-Atlantique a repris l'intégralité de ses prestations à votre domicile. Nous devons tous rester vigilants pour éviter la propagation du virus.



OFFRE GLOBALE

LES GESTES BARRIÈRES SUIVANTS DOIVENT AUSSI ÊTRE APPLIQUÉS :



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.



Évitez de vous toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.



Saluez sans vous serrer la main, arrêtez les embrassades.



DIMENSION HUMAINE

Un certains nombres de consignes ont été fournis aux intervenants. Afin de s'assurer de la sécurité des interventions, nous vous remercions de faciliter et respecter leur mise en œuvre. **Le respect d'une distance d'un mètre** est ainsi primordial avec le personnel. Par ailleurs, veillez à limiter les visites de voisins, amis, etc. pendant les interventions. En cas de nécessité, le visiteur devra porter un masque. Les intervenants se verront dans l'obligation de remonter toute situation ne permettant pas le respect des règles de distanciation.

Concernant l'entretien du logement, le virus étant sensible à la javel, **les intervenants utiliseront des produits javellisés / virucides**. Si vous n'en disposez pas, l'intervenant pourra utiliser le spray fourni par l'ADMR dans l'attente que vous puissiez vous en procurer.



À VOS CÔTÉS DEPUIS 1949

L'accompagnement aux sorties en voiture sera possible, si les conditions suivantes sont respectées : port du masque, hygiène des mains, installation à l'arrière du véhicule, etc. Afin de veiller à votre sécurité, nous vous demandons de limiter les sorties lorsque l'intervenant peut le faire seul (réalisation des courses notamment). **Toute sortie sera conditionnée au port du masque.**

Enfin, il est primordial de nous prévenir si vous ou vos proches présentez des symptômes s'apparentant au COVID-19.

En ce qui concerne les plannings, nous réalisons le maximum afin de trouver des solutions pour vous les transmettre en papier d'ici quelques semaines. Des changements réguliers pourront encore avoir lieu du fait de cette situation exceptionnelle.

Nous vous remercions de votre compréhension et mettons tout en œuvre pour assurer les interventions en veillant à votre sécurité et à celle de notre personnel.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Laure Racaud
Directrice Générale de l'ADMR 44